

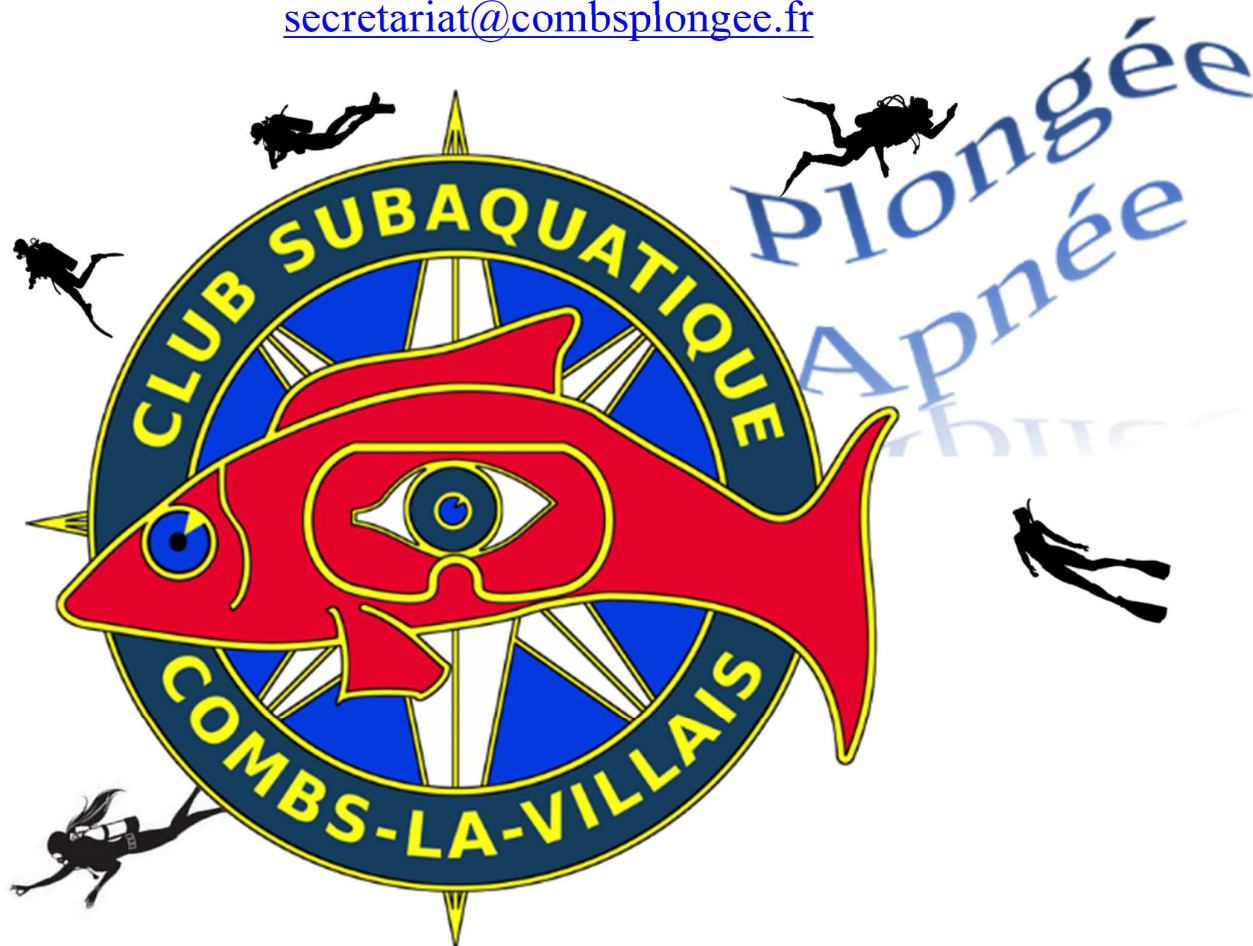


Dossier d'inscription

Saison 2022-2023

www.combsplongee.fr

secretariat@combsplongee.fr



Le CSCV vous accueille
pour la 42ème saison



**ATTENTION : Conservez ce dossier toute l'année.
Il contient des informations importantes.**



Le CSCV la passion de la plongée depuis 42 ans

Vous souhaitez découvrir le monde du silence, vous souhaitez devenir un plongeur autonome, vous souhaitez maintenir votre forme de plongeur expérimenté alors :

Le **Club Subaquatique Combs-La-Villais** est heureux de vous accueillir. Les adhérents, les moniteurs bénévoles, les initiateurs bénévoles et les responsables du club vous feront partager leur passion : **faire acquérir les niveaux de compétence de la plongée au plus grand nombre en prenant plaisir à plonger ensemble.**

La sécurité est notre priorité à tout moment. Notre organisation s'adapte à tous les adhérents dans un esprit de convivialité et de plaisir.

La cotisation et le coût des sorties en milieu naturel sont attractifs.

Depuis son origine en 1981, c'est cette vision qui a toujours motivé notre action et qui reste aujourd'hui au cœur de notre engagement auprès des nombreux adhérents.

Vous êtes prêt à partager ces valeurs, alors rejoignez-nous, nous vous attendons.

Yves POBLICO
Président du CSCV



Le Comité Directeur

- Président :	Yves PBLICO
- Président Adjoint :	Jacques ROBERT
- Trésorier :	Joëlle PBLICO
- Secrétaire :	Joëlle GEORGES
- Secrétaire Adjoint :	Thibault SEILLIER
- Directeur Technique, suivi fosse :	Dominique ROBERT
- Vos Référents formations Plongée :	
N1 – PE 20	Alexandra RODRIGUES
Adjoints :	Alain DUCHATEAU Andreas IRRGANG
N2 – PA20 – PE40	Manuel TRABADA
N3 – PE 60 – PA 60	Pascal BERTIN
Section Jeune :	Pascal BOUCHET
Adjoints :	Daniel RAUFFET
- Référent section Apnée :	Pascal BERTIN
- Responsable du Matériel / TIV :	Custodio GUEDES
Adjoints :	Jacques ROBERT Pascal BOUCHET
- Responsable Sorties :	Joël LABAU
Suppléants sorties	Joëlle GEORGES
- Site internet / Communication :	Pascal BERTIN
Représentant(s) des Jeunes :	volontaire à la rentrée 2022

Tous les membres du bureau et les encadrants de l'association sont des bénévoles.

A chaque saison, ils sont là pour vous guider, vous aider et partager la passion de la plongée, pour le plus grand plaisir de chacun. Et pour ceux qui le souhaitent, ils peuvent partager à leur tour les valeurs du club.

Vos Encadrants *Bénévoles*

Moniteur M.F.2 - E4 :

Dominique ROBERT - DEJEPS, instructeur PADI et ANTEOR

Moniteurs M.F.1 - E3 :

Jacques ROBERT - *Moniteur NITROX* - Pascal BERTIN - *Initiateur APNEE*
Joël LABAU - *Moniteur audio-visuel Ile de France*

Initiateurs - E2 :

Michel MOLINE (N4) - Alexandra RODRIGUES (N4) : - *Animateurs Biologie Marine-Environnement*
Manuel TRABADA (N4) - Pascal BOUCHET (N4)

Initiateurs - E1 :

Alain DUCHATEAU (N3) - Andreas IRRGANG (N3) - Yves POBLICO (N3) - Daniel RAUFFET (N3)

Référents Initiateurs : Jacques ROBERT - Dominique ROBERT

Formateurs TIV (Techniciens en Inspection Visuelle) :

Jacques ROBERT - Custodio GUEDES

Contacts Utiles

<u>Yves POBLICO</u>	president@combsplongee.fr	07.85.51.59.70
<u>Jacques ROBERT</u>	jacques@combsplongee.fr	06.09.54.47.22
<u>Dominique ROBERT</u>	domrobert@combsplongee.fr	06.88.72.14.30
<u>Joël LABAU</u>	joel.labau@combsplongee.fr	
<u>Pascal BERTIN</u>	pascal@combsplongee.fr	06.80.83.19.55
<u>Manuel TRABADA</u>	manu@combsplongee.fr	06.12.91.96.49
<u>Custodio GUEDES</u>	custo@combsplongee.fr	07.69.62.87.08
<u>Daniel RAUFFET</u>	daniel@combsplongee.fr	
<u>Pascal BOUCHET</u>	pasbouchet@combsplongee.fr	06.46.25.20.05

Horaires des séances d'entraînement

(Centre Nautique Camille Muffat – Piscine de Combs-la-Ville)

Rappel règlement : Mise à l'eau sur autorisation du Directeur de Bassin ou d'un encadrant présent

Section adultes (14 ans et plus) :

MERCREDI :

20h00 à 22h00 - Plongeurs débutants (prépa N1), Adolescents N1 (*prépa N2/PE40*) et prépa N4
/ Section Apnée (débutants)

VENDREDI :

20h00 à 22h00 - Plongeurs adultes (prépa N2) et plus, prépa E1 et Section Apnée (confirmés)

DÉROULEMENT DES SÉANCES : Bonnet de bain obligatoire

MERCREDI et VENDREDI :

19h55 à 20h00 : vestiaire, douche

20h00 à 21h45 : retrait du matériel au local, séance de formation, en scaphandre ou en libre, en alternance ; la formation théorique faisant l'objet de cours séparés.

21h45 : sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, désinfection et rangement du matériel au local, douche, vestiaire.

22h00 : fermeture des locaux

Section jeunes plongeurs (de 8 ans à 13 ans) :

SAMEDI : créneau réservé aux enfants : de 13h30 à 15h00 à la piscine

DÉROULEMENT DES SÉANCES : Bonnet de bain obligatoire

13h25 à 13h30 : vestiaire, douche, mise à l'eau pour la séance d'entraînement

13h30 à 14h45 : retrait du matériel au local, séance de formation, en scaphandre ou en libre

14h45 à 15h00 : sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, désinfection et rangement du matériel au local, douche, vestiaire.

FONCTIONNEMENT DE LA FOSSE A BOUSSY ST ANTOINE

Un Mercredi par mois selon calendrier disponible sur le site combsplongee.fr pour les plongeurs N1 minimum et plus. Fosse de 12 m

Un Vendredi par mois, pour les préparations N1 et les jeunes plongeurs. Fosse de 6 m

Dates spécifiques de fosse pour la section apnée suivant disponibilité.



Les inscrits, rejetés faute de place seront prévenus par le responsable fosse.

DÉROULEMENT DES SÉANCES (peut varier, indiqué lors de l'inscription):

19H35 : Arrivée à la fosse, vérification des présents, composition des palanquées.

19h50 : Vestiaire, douche, récupération du matériel.

20h00 : Mise à l'eau pour la séance d'entraînement

21h00 : Sortie de la fosse, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, désinfection et rangement du matériel, douche, vestiaire.

Des fosses complémentaires feront l'objet d'une communication indépendante, de consignes particulières et d'un financement dédié.

BULLETIN D'ADHESION Individuel



Tout dossier incomplet ne pourra être retenu

Nom			
Prénom			
Tél fixe		Tél. portable	
e-mail			
Adresse complète (Bât, Escalier...)			
Code Postal		VILLE	
Date Naissance		Ville & Dpt.de naissance	
Brevet de Plongée :		Date d'obtention :	
LICENCE N°			

- () Débutant () Plongeur de Bronze
() Plongeur d'Argent () Plongeur d'Or

Documents à fournir (voir le guide) :

- Le présent bulletin **complètement et lisiblement rempli.**
- Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la plongée
- **1 photo d'identité (pour les nouveaux)**
- **Coût de l'adhésion 14 ans et + :** couvre la licence + Assurance RC (responsabilité civil), tarif dégressif pour le 2^{ème} adhérent et plus de la même famille.
- **Coût de l'adhésion 8 à 13 ans :** couvre la licence + Assurance RC (responsabilité civil), tarif dégressif pour le 2^{ème} adhérent et plus de la même famille.
- **Règlement individuel par chèque à l'ordre du club subaquatique Combs-la-Villais ou par virement.**
- **L'autorisation parentale pour les mineurs.**
- **Dossier médical.**

Votre adhésion et vos options (cochez la ou les cases à gauche):

<input type="checkbox"/>	Adhésion (14 ans et +) 220 € ou 180 €	Montant :	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/>	Adhésion (8 à 13 ans) 180 € ou 150 €	Montant :	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/>	Assurance plongée* (voir tarifs FFESSM)	Total :	<input type="text"/>	€

** L'assurance plongée est fortement conseillée pour les sorties en milieu naturel. Pour les débutants, la formule Loisir 1 est généralement suffisante. Pour les niveaux supérieurs, la formule 2 Top ou 3 Top offre une meilleure couverture. Attention, vos assurances "classiques" ne couvrent pas toujours les risques spécifiques à la plongée*

L'adhésion n'est recevable que dans la mesure où tous les documents demandés sont remis, groupés, aux dates demandées à l'inscription*, après la remise du présent dossier.

A défaut, l'activité de l'adhérent ne peut être couverte par l'assurance liée à la licence délivrée par la Fédération Française d'Etude et de Sport Sous Marins et la responsabilité du Club Subaquatique Combs-La-Villais serait directement engagée. Cela autorise les responsables du club à refuser l'accès à l'ensemble des installations aux personnes concernées.

Fait à : _____ le _____
Vu et pris connaissance du règlement intérieur.
Je certifie savoir nager sur une distance minimale de 50 mètres.
Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

*: La date de dépôt des dossiers est indiquée dans le guide.

AUTORISATION PARENTALE (pour la plongée jeune)



Structure (club/SCA) : **CSCV - Plongée Combs la Ville**

Les « profondeurs et niveaux » règlementaires sont donnés à titre indicatif.

Seuls, le Directeur Technique et les Encadrants du club sont habilités à les octroyer.

- Plongeur encadré 6m à partir de 8 ans, (Bronze / Argent)
- Plongeur encadré 12m à partir de 10 ans, (Bronze / Argent / Or),
- Plongeur encadré 20m à partir de 12 ans (Or / PE 20 / niveau 1),
- Plongeur encadré 40m à partir de 14 ans.

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes, repose sur les conseils de la Commission Technique Nationale et de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Je soussigné :

Agissant en qualité de : (1) père – mère - tuteur

Autorise le jeune mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :

né le :

- à participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.
- à s'absenter pendant la séance d'entraînement : OUI / NON (1)

Un parent devra être présent pour les séances piscine, les fosses et sorties club.

Fait à le

Signature du responsable légal :

(1) : *Rayer les mentions inutiles*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A lire attentivement

1. Généralités :

Chaque adhérent doit se conformer aux différents règlements en vigueur :

- . L'arrêté ministériel du 22 juin 1998
- . Le règlement intérieur de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins FFESSM
- . Le règlement intérieur du Centre Nautique Camille Muffat (ex : le port du bonnet de bain)
- . Le présent règlement
- . Le code du sport
- . Les règlements d'utilisation des sites < extérieurs > (piscines, fosses, carrières, lacs, clubs d'accueil, etc....)

2. Accès au bassin :

Chaque adhérent doit être administrativement à jour 3 semaines après son inscription provisoire au Club ; ce délai passé, l'accès au bassin lui sera interdit.

L'inscription définitive au Club et l'attribution de la licence ne sont effectifs qu'après enregistrement des documents et paiement de l'adhésion, indiqués dans le bulletin d'inscription.

En cas de vol, de perte de matériel ou d'effets personnels, le Club ou Grand Paris Sud ne pourraient en aucun cas être tenus pour responsables (pendant les séances d'entraînement, il vous est conseillé de mettre vos affaires sur les banquettes autour du bassin, et de ne pas utiliser les armoires-vestiaires).

Les changements dans les vestiaires doivent faire l'objet d'une attention particulière en veillant au respect de chacun. L'utilisation de la cabine ou d'un poncho sont à privilégier (adhérents mineurs).

Les locaux (Centre Nautique Camille Muffat) doivent être impérativement libérés à 22h30 au plus tard (mise sous alarme) (*ces obligations s'appliquent également aux personnes invitées*).

3. Règles Impératives :

Tous les exercices et mises à l'eau doivent être obligatoirement réalisés sous la conduite d'un encadrant. La responsabilité de chaque adhérent peut être engagée en cas de dommage physique à autrui ou matériel. Tous dégâts occasionnés par un adhérent au niveau des infrastructures (carrelages, douches, vestiaires, etc....) ou des matériels (bouteilles, détendeurs, gilets de stabilisation etc....) mis à disposition dans le cadre de l'activité du Club, pourront lui être opposables et donner lieu à d'éventuels remboursements. Les adhérents doivent se conformer aux directives des encadrants : ceux-ci sont bénévoles, assurent un rôle pédagogique et d'animation, et ne tiennent pas à normaliser un rôle disciplinaire.

4. Matériel :

Planches de natation, ceintures, bouteilles, détendeurs, etc. vous sont prêtés par le Club ou la piscine. Il est donc indispensable d'en prendre soin, de les ranger après utilisation.

Tout prêt de matériel pour utilisation en dehors de notre Club, doit être en accord avec les directives fédérales, donc subordonné à l'accord du Président, du responsable technique ou du responsable du matériel. Il devra être rendu à temps, et en parfait état ; en cas de perte, vol ou dégradation, il sera remis en état selon les règles de l'art ou remplacé par le club, aux frais de l'emprunteur. Une caution de 150 Euros, par objet emprunté, sera demandée lors de chaque emprunt.

Seules les personnes habilitées par le responsable technique du club peuvent utiliser la station de chargement des bouteilles.

5. Fosse de plongée :

Demande d'inscription obligatoire via le site internet ou physiquement ou par téléphone auprès du responsable Fosse. La séance est placée sous la responsabilité d'un encadrant du club, présent sur place. Seuls les plongeurs disposant du niveau minima défini par les encadrants, peuvent participer aux séances d'entraînement à la fosse de plongée. Le nombre de participants est limité à 16 personnes, encadrement compris. Dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à 16, un roulement sera assuré, en laissant, dans une certaine mesure, la priorité aux plongeurs préparant un niveau supérieur. Les inscrits, rejetés faute de place seront prévenus par le responsable fosse.

6. Formation, préparation au passage de niveaux :

Le CSCV a pour vocation principale la formation à la plongée subaquatique selon les dispositions du Code du Sport et les recommandations spécifiques de la FFESSM. La préparation d'un passage de niveau n'est en aucun cas une garantie de son obtention. Le candidat devra démontrer son aisance pour le niveau attendu, pour le Niveau 2, il est conseillé que le plongeur totalise une moyenne de 15 plongées en milieu naturel, pour le niveau 3, il est conseillé environ 30 plongées dont 15 en autonomie (*tampon par un club ou MF1*). La présence aux fosses tout le long de l'année, permet de mesurer l'évolution.

DOSSIER MEDICAL

NOM : _____ PRENOM : _____ Date de Naissance : _____

Ces renseignements sont confidentiels, et ne seront communiqués, à toutes fins utiles, qu'aux moniteurs et médecins.

- groupe sanguin :

- allergies médicamenteuses (y compris aspirine et anti-inflammatoire) : OUI / NON

- allergie à certains aliments : OUI / NON

- autres allergies (piqûres d'insectes, eczéma, sparadrap...) : OUI / NON

- autres problèmes, contre-indications, traitements en cours : OUI / NON

- êtes-vous hémophile ? OUI / NON

Rayez la mention inutile, et précisez si besoin, la nature de l'allergie, ses manifestations, les traitements en cours, et toutes les observations que vous jugerez utile de nous donner :

Numéro de sécurité Sociale (parents ou participant adulte) :

Autre assurance (Nom, numéro de contrat) :

TRÈS IMPORTANT : Nom et adresse de la personne à contacter en cas d'urgence :

TELEPHONE : Domicile : _____ Portable : _____
Travail : _____

Ce document est très important en cas d'accident, pensez à bien le remplir !

GUIDE

POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER



Comment dois-je remplir ce dossier ?

1er cas : Vous êtes un nouvel adhérent au club subaquatique

Fournir le dossier complètement rempli avec :

- Le bulletin d'adhésion dûment rempli
- Le dossier médical dûment rempli
- L'autorisation parentale pour les mineurs dûment remplie
- La cotisation (voir bulletin d'adhésion), l'assurance et les options (voir tarifs FFESSM)
- **1 photo d'identité**
- Un certificat médical d'aptitude à la plongée avec scaphandre autonome (**conservez l'original**)
 - o Médecin traitant pour tous y compris mineurs (Médecin des Sports ou Médecin Fédéral recommandés pour tous)

2ème cas : Vous renouvelez votre adhésion au club subaquatique (Vous étiez adhérent lors de la saison précédente)

Fournir le dossier complètement rempli avec :

- Le bulletin d'adhésion dûment rempli
- Le dossier médical dûment rempli
- L'autorisation parentale pour les mineurs dûment remplie
- La cotisation (voir bulletin d'adhésion), l'assurance et les options (voir tarifs FFESSM)
- Un certificat médical d'aptitude à la plongée avec scaphandre autonome (**conservez l'original**)
 - o Médecin traitant pour tous y compris mineurs (Médecin des Sports ou Médecin Fédéral recommandés pour tous)

A quelle date dois-je donner mon dossier d'inscription ?

Avant le 16 octobre 2022.

- Vous pouvez l'apporter à la piscine lors des séances d'entraînement du Mercredi, du Vendredi ou du samedi.
- Vous pouvez également envoyer votre dossier complet par courrier à la secrétaire : **Joëlle GEORGES, 11 Allée du Bel Air 77380 COMBS-LA-VILLE** ou par mail **secretariat@combsplongee.fr**

Il est préférable d'apporter votre dossier au plus tôt, les licences de la fédération sont délivrées à partir du mois de Septembre et valables 15 mois (jusqu'au mois de Décembre de l'année suivante). Pour garantir une couverture d'assurance, les nouveaux adhérents non licenciés à la FFESSM, doivent impérativement apporter leur dossier avant le **16.10.2022**.

Non compris dans la cotisation annuelle et à régler en sus dans tous les cas :

- **Assurance Individuelle Accident (ATTENTION : Vos assurances "classique" ne couvrent pas toujours les risques spécifiques à la plongée : à vérifier auprès de votre assureur)**
- **Cartes de niveaux et de brevets**
- **Carnets et passeports de plongée**
- **Fosses spécifiques**
- **Sorties en milieu naturel**

<https://www.assurdiving.com/>
<https://ffessm.fr/gerer/assurance>